VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS

ADMISSION

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE (C.A.F.FA.)

TEXTES DE REFERENCES :

Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015
Arrêté du 20 juillet 2015 organisation du CAFFA
Circulaire n° 2015-110 du 22 juillet 2015 (JO n°0167 du 22 juillet 2015)

PIECES A FOURNIR :

- ► photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité
- ► attestation justifiant de votre admissibilité.

Le dossier d'inscription est à retourner, dûment complété, en recommandé simple, **pour le jeudi 09 novembre 2023,** cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : *vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, division des examens et concours, bureau des concours, immeuble FLIZE, 01 avenue des Frères CARCOPINO*

(pour remplir les champs du formulaire utiliser la touche tabulation ou double-cliquer sur les parties grisées)

I - ETAT CIVIL

Nom de famille : ..... Nom d'usage : .....
(Nom de naissance) (Si différent du nom de famille)

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....
.....

Ville : ..... Code Postal (ville) : .....

Boîte postale : ..... Code Postal (BP) : .....

Tél. : (687)..... Mél : .....@ac-noumea.nc
(Adresse mél académique obligatoire pour communiquer avec le candidat)

II - SITUATION PROFESSIONNELLE

☐ **Titulaire** ☐ **Contractuel**

Corps : ..... Date de titularisation ou CDI : .....

Discipline enseignée : .....

Etablissement actuel : .....

J'atteste sur l'honneur avoir été admissible au CAFFA à la session .....

☐ **Avoir subi les épreuves d'admission à la session ..... , à la session .....**

☐ **N'avoir jamais passé les épreuves d'admission**

Fait à : ..... Le : ..... Signature :

VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS

ADMISSION

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE

C.A.F.F.A. SESSION 2024

COUPON-REPONSE POUR LES CANDIDATS INSCRITS AUX EPREUVES D'ADMISSION

TEXTES DE RÉFÉRENCES

Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015
Arrêté du 20 juillet 2015 organisation du CAFFA
Circulaire n° 2015-110 du 22 juillet 2015 (JO n°0167 du 22 juillet 2015)

Coupon-réponse à renvoyer (séparément du dossier d'inscription), dûment complété, en recommandé simple, au plus tard le vendredi 03 mai 2024, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante *: vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, division des examens et concours, bureau des concours, immeuble FLIZE, 01 avenue des Frères CARCOPINO*

Nom de famille : ..... Nom d'usage : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....
.....

Ville : ..... Code Postal (ville) : .....

Boîte postale : ..... Code Postal (BP) : .....

Tél. : (687)..... Mél : .....ac-noumea.nc
(Adresse mél académique obligatoire pour communiquer avec le candidat)

CHOIX DE L'OPTION POUR L'EPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE* :

☐ Analyse de pratique dans le cadre du tutorat

☐ Animation d'une action de formation professionnelle

(*) Les candidats sont tenus de faire connaître l'option choisie au plus tard le mardi 02 mai 2023. Aucune modification de choix d'option ne sera prise en compte après cette date. Pour des questions organisationnelles, il est souhaitable que l'option soit connue le plus tôt possible afin que l'Inspecteur en charge de l'évaluation puisse programmer l'épreuve de pratique professionnelle).

Fait à : ..... **Le .....** **Signature :**

VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS

A D M I S S I O N

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS

DE FORMATEUR ACADEMIQUE

C.A.F.F.A. SESSION 2024

NOTE AUX CANDIDATS

Pour l'épreuve d'admission de soutenance du mémoire professionnel, les candidats devront adresser leur mémoire **pour le vendredi 06 septembre 2024**, en **un seul exemplaire** :

- Un **dossier numérique compressé** au format **CAFFA-2024-admission-NOMPrénom.zip** envoyé à l'adresse mél dexco@ac-noumea.nc, la date d'envoi faisant foi (le mémoire professionnel en .pdf)